

# Règlement de l'épreuve

**Au cours de cette épreuve Interclub de 4 jours consécutifs les règlements du 'COVID 19 Event Protocol' pour courses sur route établis par Belgian Cycling – Cycling Vlaanderen et la Fédération Cycliste Wallonie & Bruxelles sont en vigueur pour toutes les parties concernées! Des mesures supplémentaires peuvent être imposées par les autorités locales.**

## **Art. 1: Organisation**

Le **12ème West-Vlaanderen Cycling Tour** est organisé par la "West-Vlaanderen Cycling Tour Organisation" 82013016, avec siège à Wielsbeke en coopération avec cinq clubs et sous les règlements de la RLVB. Elle se dispute du **jeudi 19 août 2021 au dimanche 22 août 2021**.

## **Art. 2: Type d'épreuve**

L'épreuve est réservée au catégorie hommes débutants né en **2005 et 2006**. Elle est inscrite au calendrier National dans la **catégorie 2.17 IC N**.

## **Art. 3: Participation**

Conformément à l'article 2.2.002B du règlement Belgian Cycling, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes (invitées par l'organisation): équipes nationales, équipes provinciales, équipes régionales, équipes mixtes et équipes de club.

Le nombre de coureurs par équipe est de maximum **5** coureurs (minimum 4). Le nombre de partants max. est de **120** et 24 équipes.

Le développement max. est de 7,32 m.

Un transpondeur est obligatoire.

L'organisateur envoie la liste des équipes sélectionnées à Belgian Cycling et informe les équipes qui sont acceptées pour participer à sa épreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans la module d'inscription online.

**Au moins 20 jours avant** l'épreuve, l'équipe envoie les noms du directeur sportif, des coureurs et des réserves dans le module d'inscription en ligne. L'équipe et l'organisateur reçoivent une confirmation par mail.

En cas de désistement d'une équipe, celle-ci se verra infliger une amende conformément à la réglementation RLVB.

## **Art. 4: Permanence – Briefing 19/8.**

La permanence se tient le jeudi 19 août 2021 à 8510 Bellegem "OC DE WERVEL", Processiestr. 6 de **12h30 à 19h**.

La confirmation des partants, le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à cette permanence **de 12h30 à 13h45**.

**Briefing!** La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des Commissaires et le directeur de course aura lieu à **14h00**.

Le montant pour les droits d'inscription de **€100 (5€ par étape/par coureur/ x 4 jours de course), (€200 pour les coureurs avec une licence étrangère)** a déjà été reçu par l'organisateur.

Les coureurs étrangers qui n'ont pas une licence Belge paient **5€** de droits d'inscription supplémentaires en tant que contribution pour l'assurance RC et assistance juridique (art.102.1). Ces frais supplémentaires seront déduits au moment de l'inscription le 19/8.

## **Art. 5: Contre-la-montre par équipes à Ooigem (21/08)**

- 5.1 L'ordre de départ du contre la montre par équipe sera l'inverse du classement général par équipe à l'issue de la première étape avec comme seule exception l'équipe du premier au classement individuel qui prendra le départ en dernier.
- 5.2 Le premier départ est à **17h30** puis tous les 2 minutes.
- 5.3 Le temps est pris sur **le 3<sup>e</sup> coureur**. Les coureurs retardés sont crédités de leur temps réel.
- 5.4 Les résultats du contre la montre par équipes comptent pour le classement individuel par temps ainsi que pour le classement par équipes.
- 5.5 Coureurs avec un annui mécanique ou crevaison, dépannage sur le côté droit.
- 5.6 Dans la catégorie U17, l'utilisation d'un vélo est autorisée conformément aux règles de l'UCI et à la réglementation belge. Les roues comporteront 16 rayons minimum et la hauteur de la jante est moins de **40mm**. (y compris la surface de freinage).
- 5.7 **Chaque coureur (équipe) doit se présenter pour un contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ. Au moment du départ, un nouveau contrôle peut être effectué.**
- 5.8 Le ravitaillement n'est pas autorisé pendant ce contre la montre.
- 5.9 Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel permettant le changement de roues ou de bicyclette.
- 5.10 Il est INTERDIT de préparer ou tenir prêt, hors gabarit du véhicule suiveur tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes devront se tenir à l'intérieur des véhicules.
- 5.11 L'utilisation d'un haut-parleur ou d'un mégaphone est autorisée
- 5.12 ~~Chaque voiture doit prévoir une place dans la voiture pour un commissaire si nécessaire. Le véhicule suiveur doit se tenir au moins 10 mètres derrière les coureurs.~~ Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 10 mètres derrière le dernier coureur de l'équipe, ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur. En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrière et à l'arrêt.
- 5.13 Le temps de toute équipe se présentant en retard au départ sera décompté dès l'heure prévue pour son départ. Si un coureur se présente en retard au départ, l'équipe peut soit l'attendre en se voyant décompter le temps perdu, soit prendre le départ à l'heure prévue. Le coureur en retard prendra le départ seul et se verra décompter le temps perdu.

## **Art. 6: Radio-Tour**

Les informations courses sont émises sur Radio Tour Freq. Can 2 – 160.10625

## **Art. 7: Voitures suiveuses et assistance technique neutre.**

7.1 (**Art.2.3.018B**) Max. 50% voitures suiveuses de clubs sur la base du nombre de clubs inscrits. La commission route de la RLVB déterminera quelles voitures pourront suivre. Si un nombre impair d'équipes par province est au départ, 2 équipes de différentes provinces pourront être mises ensemble dans le même véhicule, sur décision de la commission route.

Les provinces se répartissent comme suit: Flandre-Occidentale, Flandre-Orientale, Brabant-Flamand, Anvers, Limbourg et Wallonie

7.2 L'organisateur met à la disposition une voiture et un moto neutre équipés de matériel de dépannage.

## **Art. 8: Délais d'arrivée**

Les délais d'arrivée ont été fixés comme suit:

- étapes: 15%
- Contre la montre par équipe: 33%

Le Collège des Commissaires peuvent prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur et uniquement en cas exceptionnel, imprévisibles et par force majeure.

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, **dans les trois derniers kilomètres d'une étape**, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement(s) sera celui (seront) du franchissement de la ligne d'arrivée.

## **Art. 9: Classements**

Le leader de chaque classement est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité des maillots distinctifs est le suivant:

1. Classement individuel au temps (maillot jaune)
2. Classement individuel au points (maillot vert)
3. Classement individuel des rushes (maillot rouge)
4. Classement individuel des jeunes (°2006 - maillot blanc)
5. Classement combinée (maillot bleu)
6. Classement Final par équipe

L'organisateur peut imposer à un autre coureur, classé en ordre utile, le port du maillot non revêtu par le leader dans le classement en question.

Toutefois, si ce coureur doit porter son maillot de champion national, il portera ce maillot.

### **9.1 Classement général individuel au temps – Maillot JAUNE**

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps de chaque étape et des bonifications à l'arrivée de l'étape compte tenu des sanctions éventuelles.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Les bonifications **des temps** sont attribuées dans les étapes suivantes:

**A chacun des sprints intermédiaires** à la ligne d'arrivée **au fin du 3ème et 6ème tour** à Bellegem (19/8), Stasegem (21/8) et Rekkem (22/8) **3", 2" et 1"** seront attribuées aux 3 premiers coureurs classés.

**A l'arrivée** de l'étape à Bellegem (19/8), Stasegem (21/8) et Rekkem (22/8) **10", 6" et 4"** seront attribuées aux 3 premiers coureurs classés.

## **9.2 Classement par points – Maillot VERT**

Le classement **par points** est obtenu dans chacune des étapes suivantes.

- Il est attribué à **chaque sprint intermédiaire au fin du 3ème y 6ème** tour à Bellegem (19/8), Stasegem (21/8) et Rekkem (22/8): **8, 5 et 3** points.
- Il est attribué à **chaque arrivée d'étape** en ligne: **20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1** points aux 20 premiers coureurs classés.

Le leader du classement des points portera un maillot vert.

En cas d'exæquo au classement individuel par points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1 Nombre de victoires d'étapes
- 2 Nombre de victoires aux sprints intermédiaires
- 3 Classement général individuel au temps.

## **9.3 Classement des rushes – Maillot ROUGE**

Le Classement Général des **Rushes** est établi par l'addition des points recueillis au passage des différents rushes a la ligne d'arrivée **au fin du 5ème et 7ème tour** de chaque étape: **8-5 et 3 p.**

En cas d'ex æquo au Classement Général final des rushes, le nombre de 1ières pl., 2 ièmes, etc. dans les rushes sera pris en compte. En cas de nouveau ex-aequo, la place au dernier rush désignera le vainqueur au classement.

## **9.4 Classement des Jeunes – Maillot BLANC**

Le classement des Jeunes est réservé aux coureurs nés depuis 1er Janvier **2006**.

Le classement général individuel des jeunes est établi par l'addition des temps de chaque étape et des bonifications à l'arrivée de l'étape et des rushes, compte tenu des sanctions éventuelles, En cas d'égalité de temps au classement général individuel, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

## **9.5 Classement du Combinée – Maillot BLEU**

Le classement du combinée est établi conformément au score suivant:

Étapes Bellegem 19/8, Stasegem 21/8 et Rekkem 22/8 :

**-Rushes** (2 par étape) 5 points pour le premier, 4 points pour le deuxième, 3 points pour le troisième, 2 points pour le quatrième et 1 point pour le cinquième.

**-Sprints intermédiaires** (2 par étape): même nombre de points comme ci-dessus.

**-Classement de l' étape:** même nombre de points comme ci-dessus.

A la fin de chaque étape, les points seront transerés au prochaine étape. Le vainqueur est le coureur qui aura obtenu le plus de points après la fin du quatrième et dernier étape.

Le leader du classement portera le maillot bleu et doit se presenter sur le podium.

## **9.6 Classement Final des clubs**

Le classement final des clubs s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'exæquo, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y a départage:

- Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour, nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour, etc.
- S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

## **Art. 10: Prix officiel – Total: 930€ et Prix en Natura**

Tous les prix gagnés du Classement par équipe final seront versés par l'organisation sur le compte de l'équipe. Une liste à vérifier sera envoyée au paravent par e-mail.

### **10.1 Classement des clubs final (22/8) : 930€ - 24 prix**

75	70	65	60	55	50	45	40	35	35
35	35	35	35	35	25	25	25	25	25
20	20	20	20						

**+ 5 € supplémentaire du 20<sup>ème</sup> au 24<sup>ème</sup>.**

**10.2** L'organisateur fournit aussi des **prix en nature** (chèque-cadeau DECATHLON) pour les classements suivants: **Le 1er, 2ème et 3ème de chaque étape (19-21-22/8). Le 1er, 2ème et 3ème équipe du CLM (20/8) et le 1er, 2ème et 3ème dans les classements finaux (22/8) des maillots Jaune, Vert, Blanc, Rouge et Bleu.**

Ces chèques-cadeau seront remis au directeur sportif après la dernière étape à Rekkem.

## **Art. 11: Antidopage**

Le règlement antidopage de la RLVB s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de Flandre, s'applique conformément aux dispositions de la loi belge.

Le contrôle antidopage a lieu à:

- 19/8 Etape 1 à Bellegem : 'OC DE WERVEL Processiestraat, 6.
- 20/8 CLM par équipe à Ooigem: SPORHALLE, Guido Gezellestraat 55B
- 21/8 Etape 3 à Harelbeke: Sporhalle De Dageraad, Stasegemsestwg. 21
- 22/8 Etape 4 Rekkem: Paradijstraat 134 (maison Mr. Durieu).

## **Art. 12: Protocole des gagnants**

Les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai de max. 15' après leur arrivée:

### **Après chaque épreuve (19/8-21/8-22/8):**

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader des classement suivant:
  1. Classement individuel (maillot jaune)
  2. Classement par points (maillot vert)
  3. Classement des rushes (maillot rouge)
  4. Classement des jeunes (maillot blanc)
  5. Classement du combine (maillot bleu)
  6. **Après le CLM par équipes (20/08): l'équipe gagnante du clm et les leaders des Classement général individuel au temps et le Classement des Jeunes.**

### **Art. 13: Remise final des prix officiel - Dimanche (22/08)**

La remise finale des prix officiels aura lieu à Rekkem . Dorpshuis, Plaats 30, le 22 août à **18h30**.

**La présence des coureurs suivants est exigée:**

**Les vainqueurs des classements suivants:**

- 1) Classement individuel (maillot jaune) + 2ème + 3ème.
- 2) Classement par points (maillot vert)
- 3) Classement des rushes (maillot rouge)
- 4) Classement des jeunes (maillot blanc)
- 5) Classement du combinée (maillot bleu)
- 6) Un représentant de l'équipe gagnante du classement par équipe.

### **Art. 14: Pénalités**

Le barème des pénalités de la RLVB est le seul applicable.

### **Art. 15: Nombre de km. et heures de départ**

- Bellegem 19/8/2021 à 16h00 – étape 1 => 67,5 km. (9 x 7,5 km.)
- Ooigem 20/8/2021 à 17h30 – CLM par équipe => 1 tour de 9,700 km.
- Stasegem 21/8/2021 à 15h00 – étape 3 => 68,3 km (2,4 km + 10 x 6,59 km).
- Rekkem 22/8/2021 à 16h00 – étape 4 => 69,3 km (1,5 km + 9 tours de 7,5 km.)

La distance totale du West-Vlaanderen Cycling Tour 2021 est de: **214,8 km**.



# **WEST - VLAANDEREN CYCLING TOUR**

*Lay-out: Eddy Lagae/Drukwerk: Bart Verbrugge*